

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie St-Antoine

<https://www.cadre21.org/membres/3e0c1d5cc1d9a34489b6e7e3>

Date d'obtention : 2021-06-30 13:53:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Avoir une intervention individualisée pour chaque type de situation : malveillant ou impulsif.
Ne jamais consulter les photos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront davantage solides vu le référentiel de la trousse.
Ne pas questionner l'instigateur si l'intention est malveillante et si nous avons des doutes de possession de pornographie.
Le guide me permettra de m'en tenir à la recherche d'informations essentielles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Continuer de ne pas juger ou moraliser les élèves impliqués.
Continuer de rassurer la victime.
Continuer d'agir rapidement.
Ne pas transmettre des informations qu'ils n'ont peut-être pas encore.
Ne pas questionner comme une enquête les élèves impliqués.